



LA CONDITIONNALITÉ DES AIDES PAC

Éléments de contexte :

Afin de répondre aux besoins de l'ensemble des agents impliqués dans la mise en œuvre de la conditionnalité des aides PAC, un dispositif a été créé conjointement par le Ministère chargé de l'agriculture et l'Agence des Services de Paiement et instauré en 2011.

Il permet aux agents concernés de répondre à ces besoins notamment d'avoir une vision du contexte réglementaire communautaire dans lequel s'inscrivent les actions qu'ils conduisent ainsi que des compétences et activités des autres services.

Cette formation comprend le rappel des éléments fondamentaux de la PAC.

Objectifs :

Connaître le contexte de la conditionnalité et savoir expliquer dans quel cadre et dans quel but il intervient

Connaître les différents partenaires de la conditionnalité et savoir interagir avec eux afin d'optimiser l'efficacité du dispositif

Connaître les contrôles conditionnalité et leurs conséquences

Connaître les risques d'apurement et avoir des pratiques conformes à la réglementation en vigueur

Public concerné :

Agents affectés en DRAAF, DDT(M), DD(CS)PP ou DR ASP chargés de la mise en œuvre et de la coordination des contrôles conditionnalité

Contenu proposé :

- le contexte de la conditionnalité (enjeux, historique, liens avec la PAC)

- les différents partenaires (les différents domaines, autorité coordinatrice et organismes de contrôle, cycle de vie d'un dossier)

- l'organisation des contrôles conditionnalité et les suites à donner

- les risques d'apurement (corps d'audit, procédure)

Intervenants :

Formateurs internes du MAA (DGPE, ASP)

Durée :

2 jours

Nombre de participants

15 participants

maximum :

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.

Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr

Responsable pédagogique :

Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12.

Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif :

formco.infoma@agriculture.gouv.fr

Information :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

Frais d'inscription :

242 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTE (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères.

Code RenoiRH formation :

NINAGP0011

INFORMATION

COMPLÉMENTAIRE :

Cette action s'inscrit dans la continuité d'un dispositif de formation mis en place en 2012 à l'échelon régional, instauré par la note de service SG/SRH/SDDPRS/N2011-1200 du 14 décembre 2011 ayant pour objet : "Formation : panorama de la conditionnalité des aides PAC"